

# Concours de projet d'aménagement des espaces publics du Village de Chêne-Bougeries

Procédure ouverte à un degré

**Document A01b**

**Addenda au Cahier des charges**



27 octobre 2023

**Les dates de jugement ayant été repoussées, le Maître d'ouvrage a décidé d'offrir un délai supplémentaire pour l'inscription et le rendu du concours.**  
**Les chapitres suivants annulent et remplacent ceux du Cahier des charges du 28 août 2023.**

## **2.8 Modalités d'inscription**

Les candidats doivent s'inscrire par écrit à l'adresse du concours (cf. point 2.1) à l'attention de Magali Dubey ([m.dubey@chene-bougeries.ch](mailto:m.dubey@chene-bougeries.ch)), au moyen de la fiche d'inscription jusqu'au :

**08 décembre 2023 au plus tard**

L'inscription via le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch) qui permet de télécharger le présent document n'est pas considérée comme une inscription valable à la procédure de concours.

Les demandes d'inscription seront systématiquement accompagnées de :

- la fiche d'inscription au concours (annexe D01),
- l'engagement sur l'honneur signé (annexe D03),
- l'engagement à respecter l'égalité hommes - femmes signé (annexe D04),
- une copie du diplôme ou d'un justifiant témoignant de l'inscription au REG ou équivalent (cf. point 2.3).

Après vérification du respect des conditions d'inscription, le secrétariat du concours confirmera par courriel au demandeur son inscription et lui transmettra un lien vers l'ensemble des documents remis aux concurrents (cf. point 4.1 du cahier des charges).

A noter que le délai d'inscription est un délai d'ordre. Il sert à simplifier l'administration de la procédure et les concurrents sont vivement invités à s'y conformer. Toutefois, les inscriptions sont possibles pendant toute la durée du concours.

## 4. Calendrier

| Étapes clés de la procédure   | Date                                |
|---|-------------------------------------|
| Ouverture du concours via le site <a href="http://www.simap.ch">www.simap.ch</a>  | 28.08.2023                          |
| Dépôt des questions sur le site <a href="http://www.simap.ch">www.simap.ch</a>    | 29.09.2023                          |
| Réponses aux questions sur le site <a href="http://www.simap.ch">www.simap.ch</a> | 20.10.2023                          |
| Date limite d'inscription   | <del>01.12.2023</del><br>08.12.2023 |
| Rendus des projets  | <del>15.12.2023</del><br>19.01.2024 |
| Délibération du jury  | 07-09.02.2024                       |
| Publication des résultats   | fin-fév. 2024                       |
| Remise des prix et vernissage de l'exposition publique                            | À définir                           |

### 7.2 Échéances

Les projets rendus seront remis directement au secrétariat de la procédure (cf. point 2.1) ou transmis par voie postale au même secrétariat, dans le délai imparti, soit au plus tard :

**le vendredi 19 janvier 2024 à 12h00.**

En cas d'envoi par poste, le cachet de la poste fait foi.

Le non-respect des prescriptions des planches peut, le cas échéant et si le jury le décide, entraîner l'élimination de l'équipe en défaut.